

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT  
MRC MONTCALM

**RÈGLEMENT #664-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 635-2019 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** pour la sécurité des gens, il y a lieu de fixer la limite de vitesse permise sur chacun des chemins municipaux ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Esprit a adopté le règlement 635-2019, entré en vigueur le 6 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier le règlement 635-2019 afin d'établir de nouvelles limites de vitesse pour la sécurité de la population;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

**ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – AMENDEMENT**

Le présent règlement amende le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux en vigueur.

**ARTICLE 3**

Les annexes A à I du règlement 635-2019 sont abrogées dans leur intégralité.

Les annexes A à I font partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 14 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Michel Brisson  
Maire

---

Caroline Aubertin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 26 avril 2021*

*Adoption du règlement :*

*Avis public de promulgation :*

PROJET

**LISTE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

**Annexe A – Limite de vitesse à 20 km à l'heure**

Rue des Écoles, entre la rue Desrochers et la rue Vézina
--

**Annexe B – Limite de vitesse à 30 km à l'heure**

Rue Saint-Isidore, entre la rue des Écoles et la rue Grégoire
---

**Annexe C – Limite de vitesse à 40 km à l'heure**

1 <sup>re</sup> Avenue
2 <sup>e</sup> Avenue
3 <sup>e</sup> Avenue
4 <sup>e</sup> Avenue
5 <sup>e</sup> Avenue
Rue de l'Auberge
Rue Avila
Rang de la Côte-Saint-Louis (croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1) à la rue Principale
Rue Desrochers
Rue Dumoulin
Place Durand
Rue Euclide
Rue Grégoire
Rue Henri
Rue Latendresse
Place des Loisirs
Rue Montcalm
Rue Principale
Rue Rivest
Rue Saint-Isidore, entre la Route 125 et la rue Grégoire
Rue Saint-Louis
Place Saint-Ours
Rue Vézina
Rue Villemaire

**Annexe D – Limite de vitesse à 50 km à l'heure**

Montée Cadot
Rue du Domaine-Dufour
Rue du Domaine-Martimbeau
Rue du Domaine-Raymond
Rue Ducharme
Rue des Entreprises
Rue Laviolette
Rue Meunier
Rang des Pins, à l'ouest de la montée Cadot
Rang de la Rivière Nord, vers le cul-de-sac
Rue Robert
Rue Roger
Rue Saint-Isidore, de la Route 125 à la rue Industrielle
Rue Serge
Rue Turcotte

**Annexe E – Limite de vitesse à 60 km à l'heure**

Rang des Continuations
Rang de la Côte Saint-Louis, de la Route 158 au croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1
Montée Lesage

**Annexe F – Limite de vitesse à 70 km à l'heure**

Rang Montcalm
Rang de la Rivière Nord
Rang de la Rivière Sud

**Annexe G – Limite de vitesse à 80 km à l'heure**

Rang des Pins, du rang Montcalm à la montée Cadot
Rue Saint-Isidore, de la rue Industrielle au rang des Continuations

**Annexe H – Signalisation**



Annexe I – Carte du territoire

